

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 07 septembre 2023
à 19 heures**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri.

Monsieur EHRHART Mathieu a donné pouvoir à Fabienne RAPINAT pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

Le quorum étant atteint, l'assemblée pour valablement délibérer.

M. Vincent NOE est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2023
3. Extension de l'accueil périscolaire et de loisirs à Dingsheim : attribution de marchés de travaux
4. Extension des accueils périscolaires et de loisirs à Dingsheim et Truchtersheim : demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace
5. Voie verte Stutzheim – Dingsheim – Oberhausbergen : attribution des marchés de travaux
6. Tri des déchets ménagers recyclables : modification du marché
7. Approbation du plan d'action égalité femme homme
8. Affaires de personnel
9. Décisions modificatives
10. Subvention
11. Divers

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2023.

Délibération n° D-2023-0709-01 : Extension de l'accueil périscolaire et de loisirs à Dingsheim : attribution de marchés de travaux

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire des résultats de la consultation relative aux marchés de travaux en vue de l'extension de l'accueil périscolaire et de loisirs à Dingsheim.

Monsieur le Président rappelle qu'une grande partie des lots a été attribuée lors de la séance du 1^{er} juillet 2023.

Gaston BURGER, Président de la Commission d'appel d'offres, précise les modalités qui ont permis d'aboutir aux propositions d'attribution suivante :

N° et intitulé du lot		Entreprise retenue	Montant en € ht
01A	MICRO-PIEUX	Lot infructueux	
03	CHARPENTE / MURS A OSSATURE BOIS	CHARPENTES MOOG	163 049,10 €
04	COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE - BARDAGE	SOPREMA	103 624,13 €
09	CHAUFFAGE - VMC	SCHUCH	86 070,96 €
10	PLOMBERIE - SANITAIRE	SCHUCH	149 641,47 €
TOTAL			502 385,66 €
<i>POUR MEMOIRE</i>			
01	GROS ŒUVRE	SUSS	235 379,29 €
02	VRD - ASSAINISSEMENT	THIERRY MULLER	33 982,70 €
05	MENUISERIE EXTERIEURE ALU ET PVC	FMS	48 500,03€
06	PLAFONDS SUSPENDUS / PLATERIE / CLOISONS	GEISTEL	80 785,00 €
07	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	STUTZMANN AGENCEMENT	86 850,46 €
08	ELECTRICITE	VEIT	124 894,00 €
11	CHAPE - CARRELAGE	SCE CARRELAGE	13 465,00
12	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	HITTIER	25 131,15
13	RAGREAGE - REVETEMENT SOLS SOUPLES	ESPACE DECOR	14 900,00
14	FACADE ITE	DECOPEINT	70 174,00
TOTAL GENERAL			1 236 447,29 €

Sur la base de l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 07 septembre 2023, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité la conclusion de ces marchés de travaux et **autorise** Monsieur le Président **à signer** tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° D-2023-0709-02 : Extension des accueils périscolaires et de loisirs à Dingsheim et Truchtersheim : demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace

A l'occasion de la validation des avant-projets définitifs des travaux d'extension des accueils périscolaires et de loisirs à Dingsheim et Truchtersheim, le Conseil communautaire s'est également prononcé sur le plan de financement de ces deux opérations.

Les nouveaux contours de la contractualisation avec la Collectivité Européenne d'Alsace ayant été récemment dévoilés, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'actualiser l'assiette de demande de subvention pour ces deux opérations afin qu'elle s'approche le plus possible des coûts prévisionnels actualisés.

Le coût prévisionnel global des travaux de l'accueil périscolaire et de loisirs à Dingsheim s'élève ainsi à 1 672 281,79 € ht ; le Conseil communautaire sollicite auprès de la CEA une subvention de 334 500,00 €.

Le coût prévisionnel global de l'extension de l'accueil périscolaire et de loisirs élémentaire à Truchtersheim s'élève quant à lui à 1 419 961,24 € ht ; le Conseil communautaire sollicite ainsi un soutien financier à hauteur de 284 000,00 € auprès de la CEA.

Délibération n° D-2023-0709-03 : Voie verte Stutzheim - Dingsheim - Oberhausbergen : attribution des marchés de travaux

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire des résultats de la consultation relative au marché de travaux d'aménagement d'une voie verte entre Stutzheim - Dingsheim et Oberhausbergen.

La consultation a fait l'objet de 5 offres qui ont été analysées par la commission d'appel d'offres. Gaston BURGER, Président de la CAO, fait état de l'analyse de la commission et propose d'attribuer le marché à l'entreprise LINGENHELD TP pour un montant de 924 865,50 € ht.

Après délibération, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité la proposition de la Commission d'appel d'offres et **attribue** le marché à l'entreprise LINGENHELD TP pour un montant de 924 865,50 € ht. Le conseil **autorise** également Monsieur le Président **à signer** le marché à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à ce projet. Enfin, le Conseil communautaire charge Monsieur le Président de réaliser l'ensemble des demandes de subvention.

Délibération n° D-2023-0709-04 : Tri des déchets ménagers recyclables : modification du marché

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que suite à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis le 1^{er} janvier 2023, une première modification de marché est venue prendre en compte les incidences de cette évolution pour le marché du tri des déchets ménagers recyclables.

Cependant, afin de ne pas pénaliser la collectivité au moment de la révision annuelle de ce prix, il convient également de tenir compte de cette évolution dans le calcul du coefficient de révision en modifiant le mois zéro pris en compte pour ce calcul. Ainsi, afin de tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du passage aux extensions de consignes de tri, soit le 1^{er} janvier 2023, il propose que le « mois zéro » pris en compte pour le calcul du coefficient de révision des prix soit fixé au mois précédent ce changement, soit le mois de décembre 2022.

Après délibération, le Conseil communautaire **valide** à l'unanimité la proposition du Président et **l'autorise à signer** la modification à intervenir.

Délibération n° D-2023-0709-05 : ZAC les portes de l'Ackerland à Ittenheim : approbation du rapport annuel d'activités 2022

Monsieur la Président fait part au Conseil communautaire du compte-rendu annuel d'activité 2022 concernant la ZAC 'les Portes de l'Ackerland'. Ce document établi par la SERS synthétise l'avancement de l'opération en termes de foncier, d'études et de travaux et retrace les éléments financiers qui en découlent.

Après délibération, le Conseil communautaire **confirme** à l'unanimité avoir pris connaissance de ce compte-rendu annuel d'activité 2022.

Délibération n° D-2023-0709-06 : Renouvellement du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Conseil Communautaire,

- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 80 ;
- Vu** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi) ;
- Vu** l'article L.132-4 du Code Général de la Fonction Publique définissant les conditions de renouvellement du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
- Vu** le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;
- Vu** l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018 qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre par les employeurs publics, d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur une durée de trois ans ;
- Vu** le plan d'action 2020-2022 présenté en Conseil le 14/10/2021 ;
- Vu** le renouvellement du plan d'action 2023-2025 en annexe à la présente délibération ;
- Vu** l'avis rendu par le Comité Technique en date du 6 juillet 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Président, **décide** à l'unanimité :

- **d'approuver** le renouvellement du plan d'action pour la période 2023-2025 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tel que présenté en annexe.

Délibération n° D-2023-0709-07 : Modification de l'état du personnel

Le Conseil Communautaire,

- Vu** l'état des effectifs permanents de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland ;

Considérant que le poste de Secrétaire de l'Ecole de Musique du Kochersberg est occupé par un agent contractuel à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

Considérant la campagne pour le recrutement d'un chargé d'accueil sur le grade d'adjoint administratif et la candidature retenue d'un agent non titulaire,

sur proposition de Monsieur le Président, **décide** à l'unanimité :

- **de modifier** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet en poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet pour exercer les fonctions de Secrétaire de l'Ecole de Musique à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- **de créer** un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Délibération n° D-2023-0709-08 : Décisions modificatives

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident**, à l'unanimité, des inscriptions et transferts de crédits suivants :

Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES			
Chapitre	Compte	Opération	Montant
011	60613		168 000,00 €
011	6068		20 000,00 €
011	61228		15 000,00 €
014	739118		124 106,00 €
023			- 327 106,00 €
	TOTAL		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES			
Chapitre	Compte	Opération	Montant
23	2313	OPNI	- 167 106,00 €
23	2313	21	- 160 000,00 €
	TOTAL		- 327 106,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
Chapitre	Compte	Opération	Montant
021			- 327 106,00 €
	TOTAL		- 327 106,00 €

Budget annexe des déchets ménagers :


SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		
Chapitre	Compte	Montant
68	6817	28 367,70 €
011	611	- 28 367,70 €
	TOTAL	- €

Délibération n° D-2023-0709-09 : Subvention

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide d'attribuer** à l'unanimité la subvention suivante :

Organisme bénéficiaire	Désignation	Montant de la subvention
Association East on the Road	Participation au rallye solidaire 4L Trophy	250,00 €

Le Secrétaire de séance,
Vincent NOE



Le Président
Justin VOGEL

